

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 AVRIL 2017

Le 05 avril 2017, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

L'ordre du jour était :

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL
- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL
- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL
- VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2017
- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017
- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Date de convocation du Conseil municipal : 31/03/2017

Etaient présents : Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marie-Fabienne DUPUY, Nathalie NICOLET Messieurs, Michel AUDOUIN, Jean-Marc MALAGANNE, Thierry GAYET,

Etaient absents : Mme Claudine COUCHINAVE (pouvoir à Marie-Fabienne DUPUY), M. Bernard SOU (pouvoir à Marie-Lise GIOVANNUCCI), absent excusé : Henri PLANDE

Secrétaire de séance : M. Michel AUDOUIN

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

- ✓ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ✓ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;
- ✓ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité, que le compte de gestion est certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Sous la présidence de Monsieur Michel AUDOUIN doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif de Samonac de l'exercice 2016 qui s'établit ainsi :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---|--------------|---|-------------|
| Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses |
| 304 953,90 € | 207 046,98 € | 176 630,45 € | 97 817,22 € |
| Résultat de l'exercice en Fonctionnement | | Résultat de l'exercice en Investissement | |
| + 97 906,92 € | | + 78 813,23 € | |
| Excédent reporté N-1 | | Déficit reporté N-1 | |
| + 89 647,89 € | | - 115 553,04 € | |
| Excédent de fonctionnement | | Déficit d'investissement | |
| + 187 554,81 € | | - 36.739.81 € | |

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2016.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

| | |
|--|----------------|
| Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | - 115 553.04 € |
| Pour rappel : Excédent de la section Fonctionnement de l'année antérieure : | 89 647.89 € |

Soldes d'exécution

| | |
|--|-------------|
| Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : | 78 813.23 € |
| Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : | 97 906.92 € |

Restes à réaliser

| | |
|---|---------------|
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser | |
| En dépenses pour un montant de : | - 44 600.00 € |
| En recettes pour un montant de : | 6 693.00 € |

| | |
|--|-------------|
| Excédent de la section d'investissement de la CDC de Bourg reversée : | 25 788.56 € |
|--|-------------|

Besoin net de la section d'investissement

| | |
|--|-------------|
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 48 858.25 € |
|--|-------------|

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

| | |
|--|-------------|
| Compte 1068 | |
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 48 858.25 € |

| | |
|--|--------------|
| Ligne 002 | |
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 138 696.56 € |

| | |
|--|---------------|
| Ligne 001 | |
| Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : | - 10 951.25 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR l'affectation du résultat 2016.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2017

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales soit un maintien des taux en vigueur :

| | |
|----------------------------|--------|
| - Taxe habitation : | 13.80% |
| - Taxe foncière bâtie : | 19.19% |
| - Taxe foncière non bâti : | 47.62% |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR le maintien des taux à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le budget prévisionnel 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité, le Budget prévisionnel Primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

| | |
|------------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT : | 403 596.56 € |
| INVESTISSEMENT : | 451 999.25 € |

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le budget « lotissement de Tallet » sera élaboré en cours d'année dès que l'avancement chiffré du dossier le permettra.

Clôture du Conseil Municipal : 21h50